

*Constitution*

[Traduction]

**M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre):** Monsieur l'Orateur, cette déclaration est pour moi une véritable leçon sur la constitution et ses problèmes. J'hésite à poser une question au premier ministre (M. Trudeau), mais je le ferai, au risque de montrer mon ignorance dans ce domaine.

En supposant que la constitution soit rapatriée et que nous ne réussissions toujours pas à nous mettre d'accord sur une formule d'amendement, le premier ministre pense-t-il que certaines questions précises pourraient faire l'unanimité, et que l'on pourrait, par exemple, ajouter ou retrancher certaines dispositions ou encore apporter des modifications quelconques à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, une fois qu'il sera rapatrié? Par exemple, je crois qu'une modification concernant la violation des droits linguistiques ou de la Déclaration des droits ferait l'unanimité. Le premier ministre pense-t-il que ce serait possible? Envisage-t-il de solliciter les deux Chambres du Parlement et les provinces afin d'apporter ces modifications, l'une après l'autre, lorsque la constitution sera rapatriée, en attendant que nous nous mettions d'accord sur une formule d'amendement?

**M. Trudeau:** Monsieur l'Orateur, c'est ce que nous faisons au Canada depuis 110 ans. Nous abordons les sujets un à un. Parfois de façon unilatérale, parfois unanimement, parfois après entente entre le gouvernement fédéral et une ou deux provinces, lorsqu'il y a une ou deux provinces en cause. Ce que le député demande en réalité, c'est que nous continuions à attendre Godot. C'est peut-être bien ce qu'il va falloir continuer de faire, puisque nous le faisons depuis 109 ou 110 ans. Cette méthode, je serais idiot de

l'écarter. Mais ce que nous cherchons, c'est la possibilité de nous entendre sur la manière de procéder, une manière qui nous permette de continuer de faire ce que demande le député, mais sans être obligés de faire le pèlerinage de Westminster chaque fois que nous réussissons à nous entendre sur un point.

**M. l'Orateur:** Pour la dernière question, je donne la parole au député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles).

**M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, il s'agit plus d'un rappel au Règlement que d'une question de fond. Est-il entendu que les documents qui seront imprimés en appendice au hansard d'aujourd'hui comprennent les lettres écrites par le premier ministre aux premiers ministres provinciaux et le projet de proclamation?

**M. Trudeau:** Oui, monsieur l'Orateur, c'est la substance des lettres que j'ai déposées. Si la Chambre le désire, il serait utile aussi de faire imprimer tous les documents en appendice au hansard.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** D'après cette réaction, je conclus que la Chambre consent à l'unanimité à la proposition du premier ministre que les documents soient déposés et imprimés en appendice au hansard d'aujourd'hui.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Tous les documents.

**M. l'Orateur:** Oui, tous les documents déposés par le premier ministre.

Comme il est 5 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures lundi prochain.

(A 5 heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)